

2024_SMPM n°2

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour le **certificat de capacité d'Orthoptiste** est composée comme suit :

Président :

Laurent BENSOUSSAN, Directeur Ecole Sciences Réadaptation, PU-PH

Membres :

TRINQUET Laure – Responsable de la Formation d'orthoptie AMU

MONTICOLO Chloé- Enseignante Université AMU

Jérémy MAROT, Vacataire Enseignant AMU

Cédric NIDDAM, Vacataire Enseignant AMU

Professeur CHIAMBARETTA – PU-PH Clermont-Ferrand

MONIER Florie – Responsable de la formation d'orthoptie Clermont-Ferrand

Manon THÉODORE, Formatrice Clermont-Ferrand

Estelle LAGEDAMONT, Enseignante Contractuelle Lyon 1

Brice GOUTAGNY, Enseignant contractuel Lyon 1

Nicolas CHAVE, Vacataire Enseignant Lyon 1

Karen PONTON, Enseignant contractuel Lyon 1

Delphine DEROQUE, Enseignant contractuel Lyon 1

Valérie PERRAUD PONCET, Enseignant contractuel Lyon 1

Claudine CHAMBARD, Enseignant contractuel Lyon 1

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université